



## Compte-rendu du conseil municipal du 08/11/2016

**Membres présents à la séance :** Mme Christine GALILEI, M. DUCROS, R. SALEMBIER, JM LERISSEL, JM DURDILLY, JF. LACROIX, AM. LLOMBARD, S. VIGNON, Y. MOREAU, B. BOURBON, G. CHARPIN.

Secrétaire de séance : B. BOURBON

Absent excusé : R. MAYNARD, pouvoir donné à AM. LLOMBARD, S. CORGIER pouvoir donné à C. GALILEI, JM GARNIER pouvoir donné à M. DUCROS

Absent : S. KASPRZYK

\*\*\*\*\*

### Ordre du jour :

**Modification de l'ordre du jour : 3 délibérations reportées, approbation du dernier compte rendu rajoutée**

1/ Approbation du compte rendu du 04/10/2016.

2/ Délibération pour signature d'une convention avec les entreprises de la commune pour le broyage des déchets verts à la déchèterie.

3/ Délibération pour dénomination et numérotation des rues.

4/ Délibération pour une nouvelle adhésion au centre de loisirs intercommunal « INTERGONES » pour les temps périscolaires afin de bénéficier d'une subvention de la CAF. (REPORTEE)

5/ Délibération pour redéfinir les tarifs de la garderie périscolaire en lien avec une gestion du périscolaire par le centre de loisirs intercommunal. (REPORTEE)

6/ Délibérations pour autorisations d'absence pour les agents territoriaux pour garde d'enfants. (REPORTEE).

Mutuelle communale.

Questions diverses.

\*\*\*\*\*

### 1/ Approbation du compte rendu du 4/10/2016.

Lecture du compte rendu du conseil municipal du 04/10/2016

\*\*\*\*\*

### 2/ Délibération pour signature d'une convention avec les entreprises de la commune pour le broyage des déchets verts à la déchèterie.

Madame le Maire rappelle que les déchets verts sont broyés par un prestataire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Les entrepreneurs paysagistes de la commune ont la possibilité de déposer leurs déchets à la déchèterie.

Madame le Maire propose la signature d'une convention et propose un coût de 10 € par passage (camion de 3,5 t maximum).

La convention prendra effet au 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Madame le Maire demande au conseil municipal d'approuver la convention et de l'autoriser à la signer.

### **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

### 3/ Délibération pour dénomination et numérotation des rues.

Madame le Maire explique qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il conviendra, pour faciliter le repérage, le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Le Conseil Municipal considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des rues et places publiques,

Après avoir délibéré,

**DECIDE à l'unanimité**, de procéder à la dénomination des voies communales.

**ADOpte** la dénomination annexe ci jointe (tableau des noms de rues).

**ACCEPTe** l'état du plan joint à la présente délibération définissant les rues, les chemins et les places publiques de la Commune de Saint Just d'AVRAY.

**MANDATE** Madame le Maire pour les formalités à accomplir.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

### 4/ Délibération pour une nouvelle adhésion au centre de loisirs intercommunal « INTERGONES » pour les temps périscolaires afin de bénéficier d'une subvention de la CAF.

#### **DELIBERATION REPORTEE**

Madame le Maire propose que les temps périscolaires (à savoir Garderie, temps de cantine hors repas et TAP du vendredi après-midi) soient gérés par le centre de Loisirs Intergones à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et explique que l'organisation sur la commune resterait inchangée : les agents resteraient employés par la commune. Les tarifs et le règlement intérieur de la garderie relèveront toujours de la responsabilité de la mairie.

Dans chaque service, les enfants devront être pointés informatiquement, les aides de La CAF étant calculées en fonction des enfants présents, soit 0.52 € par présence par enfant (subvention espérée : 5671 euros, calculée sur la base des statistiques de présences de l'année 2016).

La facturation de la garderie serait faite en direct auprès des familles par le centre de loisirs, ce qui aurait pour avantage de diminuer la charge de travail de la secrétaire de mairie, Mme Longet.

Le coût pour la commune serait de :

- mise en place : 2 360€ (seulement la 1<sup>ère</sup> année)

- coût de fonctionnement : 2 400 € (annuellement)

- achat d'une tablette (qui transitera entre chaque lieu et service) : 150€

Concernant les TAP le vendredi de 13h30 à 16h30 (Temps d'Activités Périscolaires), le centre de loisirs en assurerait la gestion afin de soulager la commission Affaires Sociales pour 1440 €, comprenant: aide au recrutement de personnel permanent et remplacement, rencontre avec le personnel communal et formation, plannings d'activités, suivi et soutien. Il s'agirait de mettre en place les mêmes plannings d'activités qu'aujourd'hui, tout en maintenant les interventions des associations et des bénévoles de la commune. La commune se réserve la possibilité de définir le budget global pour les intervenants extérieurs et le matériel (soit 2000€ en 2017, idem années précédentes).

Ces derniers éléments demandent à être confirmés ; des vérifications sont nécessaires également concernant les taux d'encadrement des enfants. Aussi Madame le Maire prévoit de faire une demande de renseignements complémentaires auprès du Centre de Loisirs et propose que le vote se fasse à la prochaine réunion du Conseil municipal.

Ce fonctionnement serait amorti sur 2ans, le coût des TAP pour 2016 est de 2360 €. Le coût total des temps périscolaires est de 25 600€ actuellement pour la commune.

\*\*\*\*\*

**5/ Délibération pour redéfinir les tarifs de la garderie périscolaire en lien avec une gestion du périscolaire par le centre de loisirs intercommunal**

**DELIBERATION REPORTEE**

Reportée au prochain conseil par conséquent.

\*\*\*\*\*

**6/ Délibération pour autorisations d'absence pour les agents territoriaux pour garde d'enfants.**

**DELIBERATION REPORTEE**

Il s'agit d'autorisations d'absence pour garde d'enfants malades.

Madame le Maire demande de reporter cette délibération à un prochain conseil. Il faut au préalable avoir l'avis du comité technique, nous pouvons proposer au maximum l'équivalent du nombre de jours hebdomadaires travaillés + 1 jour, soit 6 jours.

Le conseil propose de demander le maximum.

\*\*\*\*\*

**Mutuelle communale**

Il s'agit de mettre en place sur la commune une mutuelle communale dans le but de favoriser l'accès aux soins de santé à tous et surtout pour les personnes ayant des difficultés financières entre autres. Cela n'entraînera aucun frais, ni engagement pour la commune.

Nous avons 2 propositions à ce jour, la commission finances pourrait étudier les garanties proposées.

**Questions diverses :**

**\*Travaux inscrit au contrat pluriannuel 2015**

Devis estimatifs :

- Salle de musique : 16 000€ environ
- Salle Valencienne : 9 000€ environ
- Eglise : 41 500€ environ

Ces travaux sont subventionnés à 60% par le conseil départemental et par l'Etat avec le fonds de soutien à l'investissement local concernant l'accessibilité, soit 8413 euros. Ces montants sont budgétés, certains devis sont à revoir mais les montants restent conformes aux prévisions. Les travaux seront programmés au printemps 2017.

Détails des devis :

**Salle de musique mise en  
accessibilité des sanitaires:**

Maçonnerie	EGVA	4 221,00 €
Plâtrerie-Peinture	Devis à revoir	
Carrelage	Rodriguez	1 383,80 €
Menuiserie Zinguerie	Ruivard	2 357,00 €
Plomberie	Fluidelec	2 197,05 €
Electricité	Fluidelec	1 509,00 €
Serrurerie	Metafer	2 554,43 €

**Salle Valenciennes mise en  
accessibilité des sanitaires :**

Maçonnerie	EGVA	1 535,00 €
Plâtrerie-Peinture	Devis à revoir	
Carrelage	Rodriguez	1 582,00 €
Menuiserie	Ruivard	810,00 €
Plomberie	Fluidelec	1 977,05 €
Electricité	Fluidelec	696,00 €
Ventilation	Fluidelec	990,00 €

**Eglise Façade, zinguerie et  
accessibilité**

Echafaudage	LEVM	6 770,00 €
Maçonnerie	EGVA	5 103,26 €
Peinture	Delorme	3 130,00 €
Menuiserie Zinguerie	Ruivard	18 481,50 €
Electricité	Fluidelec	3 637,00 €
Serrurerie	Metafer	739,48 €
Marquage au sol	Solmark	3 303,00 €

Manque gainage cheminée

Avis favorable du conseil municipal pour l'engagement des travaux. Madame Le maire n'a pas participé au vote.

Les fournitures d'entretien ont été regroupées chez un seul fournisseur Paredes ayant des tarifs intéressants et afin de supprimer les frais de port. De ce fait, les distributeurs mis à disposition par le fournisseur ont été changés et installés gratuitement par leur technicien.

Les Vœux de Madame le Maire auront lieu le vendredi 6 janvier 2017 à 19h00 à la salle des fêtes.

Prochain conseil : mardi 29 novembre 2016

Le Maire

